Direction des relations internationales de l'enseignement

Centre de Langue

Ressources pour les enseignants et les formateurs en français des affaires

Auto-formation : Comprendre l'environnement économique

Crédit : *Joëlle Bonenfant*
Jean Lacroix

Notion : Les prélèvements sociaux

Les revenus primaires des ménages supportent des **prélèvements sociaux obligatoires** qui permettent la redistribution, l'objectif étant de faire supporter le coût des risques sociaux au plus grand nombre pour pouvoir redistribuer aux individus en difficulté.

On appelle prélèvements sociaux des **cotisations** prélevées par des organismes sociaux :

- les cotisations de **Sécurité Sociale** qui couvrent l'assurance maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, le décès, le veuvage, les Allocations Familiales, le logement, les accidents du travail.
- les cotisations **ASSEDIC** (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) qui permettent le versement des allocations chômage.
- les cotisations de **retraite complémentaire** qui aident à financer une partie de la retraite.
- la **Contribution Sociale Généralisée** (CSG) appliquée à tous les revenus (revenus du travail et revenus du capital).
- la **Contribution pour le remboursement de la dette sociale** (CRDS).

Ces cotisations :

- sont prélevées sur les salaires et payées en partie par les salariés (1/3 des cotisations sociales) et en partie par les employeurs (2/3 des cotisations sociales) ; on parle alors de **charges patronales**.
- sont calculées sur la rémunération brute des salariés et retenues à la source du **salaire brut** ; la somme que reçoit le salarié est appelée **salaire net**.
- sont versées par les employeurs aux organismes de sécurité sociale.